



GEMENG  
HABSCHT

# CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

**la construction d'un mur en gabions avec pierres naturelles ou d'un mur avec revêtement en pierres naturelles sur la limite postérieure et les limites latérales au fond du terrain derrière la maison sise**

**27, Rue d'Eischen à L-8374 HOBSCHIED (n° cadastral 549/5675)**

ont été autorisés suivant demande introduite. (Avenant à l'autorisation 2022/200)

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 30 MARS 2023  
Le Bourgmestre,



**Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.**

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)